

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 23 NOVEMBRE 2020

Dûment convoqué le Conseil municipal d'Aigrefeuille s'est réuni dans la grande salle des fêtes de la commune d'Aigrefeuille, lieu choisi pour permettre le respect des gestes barrières dans le contexte de crise sanitaire liée au Coronavirus.

Conseillers présents : MM. **ANDRÉ** Christian, **COULON** Florian, **GENRE** Pierre, **IMART** Thierry, **LASFARGUES** William, **PIGASSE** Thomas, **STURMEL** Philippe
et Mmes: **AFONSO** Djemilla, **CASANOVA** Céline, **MARCHOU** Marie, **PLACHOT** Geneviève,
POUPOT Mary, **SEMENE** Marie-Ange.

Secrétaire de séance : Mary **POUPOT**

Absents excusés : **DUCROS** Lucie procuration à **ANDRÉ** Christian
DELSOL Yannick procuration à **STURMEL** Philippe

La séance est ouverte à 20 h 34 par Monsieur Christian **ANDRÉ**, Maire.

Adoption du Compte-rendu du Conseil municipal du 28 septembre 2020.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu du Conseil municipal qui s'est tenu le lundi 28 septembre 2020 et le signent en conséquence.

Vote : 15 voix pour

Marché de construction d'un Belvédère Urbain : Avenant 2

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'apporter des modifications nécessaires comme suit :

- Modification de l'installation électrique des commerces pour amener une puissance suffisante : le surcoût est de 3875.00 € HT soit 4650.00€ TTC
- Changement du revêtement de la place en mettant un béton désactivé à la place d'un béton balayé : le surcoût est de 5754.60 € HT soit 6905.52 € TTC
- Implantation de potelets supplémentaires afin de sécuriser l'accès à la place : le surcoût est de 1277.00 € HT soit 1532.40 € TTC
- Ajout d'une bande de 4m² de béton balayé devant les commerces : le surcoût est 856.07 € HT soit 1027.28 € TTC.

Ces modifications entraînent un avenant dont le montant est de 11762.67 € HT soit 14115.20 € TTC
Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cet avenant n° 2.

Vote : 15 voix pour.

Acquisition d'un ordinateur portable. Demande de subvention.

Monsieur le Maire explique que la mairie doit se doter d'un ordinateur portable complémentaire afin de permettre le travail à distance du secrétaire général de la mairie mais aussi le travail d'autres agents.

Pour ce faire, Monsieur le Maire présente 3 devis à savoir :

- devis de Lauragais informatique pour un montant de 1349.50 € HT soit 1619.40 € TTC
- devis de Boulanger pour un montant de 739.98 € HT soit 887.98 € TTC
- devis de Cybertek pour un montant de 859.15 € HT soit 1030.98 € TTC

Il s'avère qu'après étude de ces devis, seul celui de la société Lauragais informatique répond aux exigences demandées et propose un matériel informatique performant.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de cet ordinateur portable et sollicitera le Conseil départemental de la Haute-Garonne pour obtenir une aide à cette acquisition.

Vote : 15 voix pour

Acquisition d'un système d'exploitation pour le serveur permettant les connexions à distance.

Demande de subvention

Monsieur le Maire explique que pour pouvoir travailler à distance et assurer du télétravail il faut avoir un serveur adapté.

C'est pourquoi, il propose que la mairie se dote d'un système d'exploitation permettant au serveur des connexions à distance avec par exemple le logiciel professionnel Berger Levraut utilisé en comptabilité, pour la facturation, l'Etat civil, la paye ...

La société Lauragais informatique propose l'installation d'une nouvelle machine virtuelle (VM) sur le serveur qui permettra à la fois les accès à distance et la gestion des autorisations.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et sollicitera le Conseil départemental de la Haute-Garonne pour une aide à l'acquisition de ce système d'exploitation du serveur.

Vote : 15 voix pour

Trésorerie de Caraman : état de non-valeurs 2020

Monsieur le Maire explique que la Comptable de la Trésorerie de Caraman-Lanta n'a pas pu recouvrir trois titres, cotes ou produits sur l'exercice 2020.

Le montant de ces trois titres est de 6.21 €.

Madame la Comptable demande donc l'allocation en non-valeur de ces titres, cotes ou produits.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette allocation en non-valeur.

Vote : 15 voix pour

Toulouse Métropole : remboursement de masques à usage du public

Monsieur le Maire explique que Toulouse Métropole a acquis en avril 2020 près de 840 000 masques réutilisables pour le compte des 37 communes membres de la Métropole.

La commune d'Aigrefeuille a commandé 1800 masques pour sa population.

Par ailleurs, le Gouvernement a décidé de contribuer financièrement à l'achat de ces masques acquis pendant la période courant du 13 avril (date de l'annonce d'un déconfinement prévisionnel) au 1^{er} juin 2020.

Le coût des masques commandés pour la commune d'Aigrefeuille s'élève à 3209.00 €.

Ainsi la commune prendra en charge 1604.70 € et l'Etat remboursera l'autre moitié à Toulouse Métropole.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le remboursement de ces masques tel que présenté.

Vote : 15 voix pour.

Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire explique que l'adoption d'un règlement intérieur pour le Conseil municipal est obligatoire pour les communes de 1000 habitants et plus et qu'il constitue une véritable législation interne du Conseil municipal.

Le Conseil municipal a pris connaissance du règlement proposé et il l'adopte à l'unanimité.

Vote : 15 voix pour

Signature du contrat de prêt auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne pour l'aménagement des allées du nouveau cimetière.

La commission permanente du Département a décidé le 25 septembre 2020 d'octroyer un prêt sans intérêt à la commune pour la réalisation de l'aménagement des allées du nouveau cimetière.

Le prêt s'élève à une hauteur de 17493.75 € et il est remboursable sur une durée de 8 ans : 7 annuités de 2186.00 € et une de 2191.75 €.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité ce prêt et les conditions de son remboursement.

Vote : 15 voix pour

Lotissement communal le Clos de la Marelle : rétrocession à la commune des espaces verts

Monsieur le Maire explique que la société ALTÉAL a demandé par courrier en date du 14 février 2020 que les espaces verts correspondants aux parcelles ZD372, ZD373 ZD 374 soient repris à l'euro symbolique par la commune qui en assurerait donc l'entretien.

Après discussion, le Conseil municipal se prononce comme suit :

Abstention : 4 membres du Conseil municipal à savoir Christian ANDRÉ, Thierry IMART, Pierre GENRE et Marie MARCHOU

Contre : tous les autres membres du Conseil municipal

La séance est levée à 21 h 14.

Signatures

Christian ANDRÉ
Maire d'Aigrefeuille

